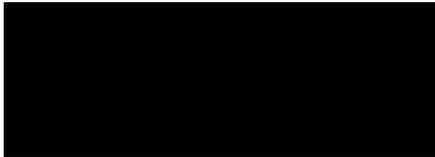


PAR COURRIEL

Québec, le 30 octobre 2023



Numéro de dossier : 2310032-247

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 13 octobre 2023 visant à obtenir une copie des données relatives aux sommes qui sont accordées aux divers organismes culturels dans le cadre du Programme d'aide aux organismes de regroupement et plus particulièrement la contribution annuelle obtenue par chaque conseil régional de la culture entre les années 2021 et 2023.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointes à la présente lettre des copies des documents visés que nous détenons et qui peuvent vous être communiqués.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Julie Lévesque

p. j.